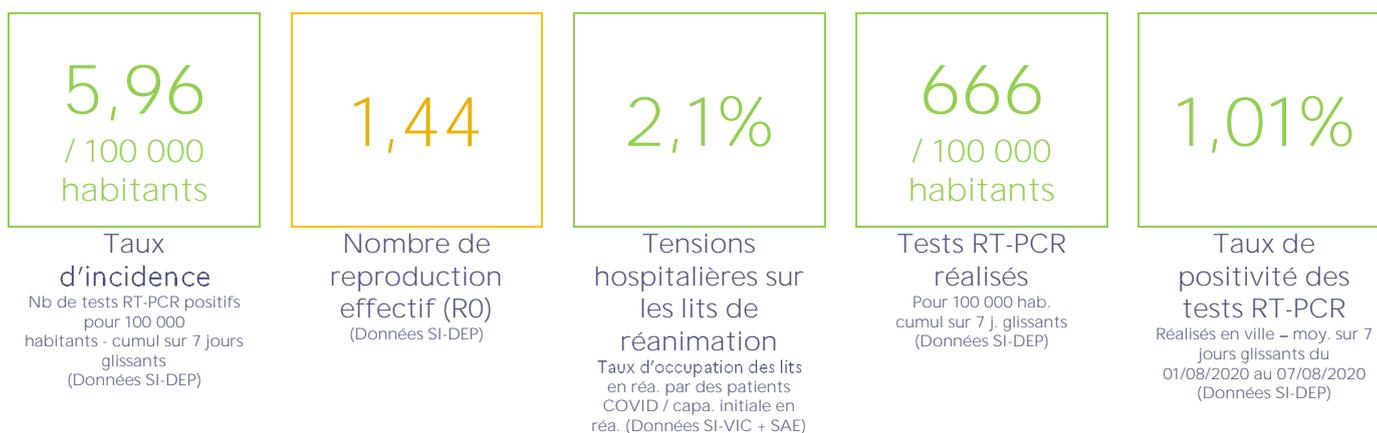


COMMUNIQUE DE PRESSE

Rouen, le 11 août 2020

Point de situation épidémiologique COVID-19 en Normandie au 11 août
4 indicateurs sont suivis. L'objectif est de détecter le risque de reprise de l'épidémie :



- Le **taux d'incidence** : estimé sur la base du nombre de tests RT-PCR positifs pour 100 000 habitants par semaine (entre 10 et 50 par semaine, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 50, c'est le seuil d'alerte qui est atteint).
- Le **nombre de reproduction effectif (R0)** : correspond au nombre moyen de personnes qu'une personne malade va contaminer (lorsque le R0 est supérieur à 1, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 1,5, c'est le seuil d'alerte qui est atteint).
- Les **tensions hospitalières sur les lits de réanimation** : correspondant au **taux moyen d'occupation des lits de réanimation** par des patients atteints de COVID-19 par rapport à la capacité initiale en réanimation, par région (entre 40 et 60 %, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 60 %, c'est le seuil d'alerte qui est atteint).
- Le **taux de positivité des tests RT-PCR** : correspondant au taux de positivité des prélèvements virologiques réalisés dans chaque département (entre 5 et 10 %, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 10 %, c'est le seuil d'alerte qui est atteint).

Le nombre de reproduction effectif du virus **et le taux d'incidence** continuent de croître en Normandie. Le R0 est toujours au-dessus du seuil de vigilance fixé à 1. Ce chiffre, correspondant au nombre de personnes qu'un cas positif va contaminer, est désormais de 1,44.

La hausse de ces indicateurs, du nombre de personnes hospitalisées* et les clusters observés sur le territoire appellent au renforcement de la prudence et de la vigilance de chacun : **le virus n'a pas disparu et il peut être dangereux, notamment pour les personnes fragiles.**

*voir l'ensemble des chiffres clés en fin de communiqué

Quels réflexes adopter pour protéger les publics à risque ?

Malgré le **déconfinement et l'éloignement** avec la famille depuis plusieurs semaines, il est recommandé de limiter les visites auprès des publics à risque à celles strictement essentielles :

- **Il est recommandé d'éviter au maximum aux publics à risque le contact** avec les enfants (il est donc déconseillé de recevoir au domicile des grands-parents les petits-enfants). Pour rappel, 9 personnes sur 10 qui décèdent de la Covid 19 ont plus de 65 ans.
- Dans le cas contraire, il est recommandé aux publics à risque et aux enfants de limiter tout contact et

Les informations recueillies par le service communication font l'objet d'un traitement informatique destiné à la diffusion de communiqués de presse aux médias. Les données sont conservées tant que le média sollicite l'ARS. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Correspondant Informatique et Libertés ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

pratiquer les gestes barrières avec une attention particulière.

En l'absence de traitement ou de vaccin, les seules mesures de prévention restent comportementales : **afin d'éviter tout rebond épidémique, l'ARS rappelle** en effet la nécessité de respecter collectivement **et rigoureusement les mesures de prévention et d'appliquer tous ensemble les gestes barrières, de bon sens et d'hygiène, et de porter le masque partout** où il est rendu obligatoire.

Vigilance Canicule et COVID-19

Le pic de chaleur se poursuit en Normandie. Les départements de la Seine-Maritime et de l'Eure sont toujours placés en vigilance rouge.

La plupart des recommandations à suivre en période de forte chaleur continuent de s'appliquer dans le contexte de l'épidémie de COVID-19. **L'ARS Normandie et les autorités sanitaires rappellent qu'il est toutefois nécessaire d'adapter les habitudes en matière** de rafraîchissement des espaces intérieurs, notamment en collectivité.

Ainsi, le ventilateur ne peut plus être utilisé en collectivité, dans les milieux clos où se trouvent plusieurs personnes. Il peut en revanche être utilisé dans le milieu familial en l'absence de personnes malades ou pour une personne seule en l'arrêtant en présence de visiteurs. Les masques ne doivent pas être humidifiés car leur efficacité ne serait plus assurée.

Une vigilance particulière doit être par ailleurs être apportée aux personnes de plus de 65 ans, plus vulnérables face à la COVID-19 et aux fortes chaleurs.

Dans tous les cas, le respect des gestes barrières contre la COVID-19, notamment la distance physique minimale et le port du masque lorsque celle-ci **n'est pas possible**, doit perdurer.

Plus d'information : <https://www.normandie.ars.sante.fr/episode-de-fortes-chaleurs-adoptez-les-bons-reflexes>

Les opérations de dépistage se poursuivent en Normandie

Des opérations mobiles de dépistage sur les lieux de passage et dans les lieux touristiques complètent les sites fixes de prélèvement. Elles se poursuivent en Normandie et tous les volontaires peuvent se faire dépister, sans avance de frais.

Désormais, l'ensemble des sites de prélèvements, qu'ils soient fixes ou mobiles, est accessible sans prescription médicale (test RT-PCR) : [Consultez la liste complète des sites de dépistage \(régulièrement mise à jour\), par département, avec les dates horaires et lieux, sur le site internet de l'ARS Normandie](#)

RAPPEL

Dépistage : les personnes symptomatiques restent prioritaires

Si le dispositif de dépistage est facilité et ouvert à tous, l'ARS et le Préfet de région rappellent que le dépistage des personnes présentant des symptômes évocateurs du COVID-19 est la priorité. L'ARS, le préfet de région et l'Assurance maladie rappellent que les personnes présentant des symptômes évocateurs du COVID-19, même légers, doivent contacter sans tarder leur médecin traitant*, avant de se faire dépister.

**ou, si elles n'en ont pas, le 09 72 72 99 09 (service gratuit + prix de l'appel, ouvert 7 jours sur 7, de 8 h 30 à 18 h). En cas de fermeture du cabinet médical habituel, elles pourront contacter le 116 117 (appel gratuit).*

Consulter un médecin traitant en cas de symptômes et se faire prescrire le dépistage permet d'être dépisté prioritairement.

En cas de suspicion d'une infection à coronavirus COVID-19, le médecin demandera au patient de réaliser un test virologique (pour identifier le centre de prélèvement le plus proche et lui conseillera de s'isoler dans l'attente du résultat. En cas de test positif, avec le soutien de l'Assurance Maladie, il identifiera également les personnes contacts qui seront elles-mêmes invitées à se faire tester et à s'isoler. Cette stratégie de tests permet d'identifier rapidement les personnes malades et les personnes contacts qui le nécessitent afin de mettre en œuvre les procédures de protection et d'isolement nécessaires.

Chiffres Clés – COVID-19

Au 11 août, 130 personnes étaient hospitalisées en Normandie (+3,2 % par rapport au 7 août), dont 5 personnes en réanimation.

Hospitalisations COVID-19 au 11 août (entre parenthèses : évolution par rapport à J-1)

	Personnes hospitalisées	Dont en réanimation / soins intensifs	Décès à l'hôpital depuis le début de l'épidémie	Personnes retournées à domicile depuis le début de l'épidémie
Normandie	130 (4)	5 (1)	442 (0)	1801 (3)
14	15 (3)	2 (1)	85 (0)	333 (0)
27	34 (-2)	0 (0)	85 (0)	250 (2)
50	25 (1)	0 (0)	48 (0)	152 (-1)*
61	22 (-1)	2 (0)	40 (0)	242 (1)
76	34 (3)	1 (0)	184 (0)	824 (1)

**rattrapage de données communiquées précédemment*

Depuis le début de l'épidémie, 646 personnes porteuses du coronavirus Covid-19 sont décédées en Normandie (à l'hôpital et en EHPAD).

Les dépistages - sur les 7 jours glissants du 01/08/2020 au 07/08/2020 :

- Calvados : 5 426 tests réalisés dont 25 positifs
- Eure : 2 197 tests réalisés dont 35 positifs
- Manche : 2 874 tests réalisés dont 12 positifs
- Orne : 1 781 tests réalisés dont 13 positifs
- Seine-Maritime : 7 269 tests réalisés dont 112 positifs

Le point sur les clusters en Normandie

Aujourd'hui 11 clusters sont non-clôturés en Normandie :

- 8 en cours d'investigation : 1 dans le Calvados, 3 dans l'Eure, 4 en Seine-Maritime

- 3 maîtrisés : 1 dans le Calvados, 1 dans l'Orne, 1 dans l'Eure

Un cluster est le fait d'identifier au moins 3 cas confirmés ou probables, dans une période de 7 jours, et qui appartiennent à une même communauté ou ont participé à un même rassemblement. **L'apparition de ces clusters reflète une circulation virale réelle, mais contrôlée, qui implique une vigilance accrue de la part de l'ensemble de la population. Elle doit nous inciter à respecter strictement les mesures barrières.**

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Eviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée